



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Sécurité des infrastructures gonflables ludiques

Question écrite n° 7674

Texte de la question

M. Vincent Ledoux attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique sur les manquements graves constatés en matière de sécurité dans l'utilisation des structures gonflables ludiques, telles que les châteaux gonflables, largement utilisés lors d'évènements festifs, notamment durant la période estivale. Selon une enquête publiée par le magazine *60 Millions de consommateurs* le 2 juin 2025 et confirmée par les contrôles de la DGCCRF, plus de 70 % des structures inspectées en 2024 présentaient des anomalies de sécurité préoccupantes. Sur les 470 sites contrôlés, 326 ont fait l'objet de signalements pour des manquements tels que l'absence ou l'insuffisance de points d'ancrage, l'utilisation de matériel défectueux ou corrodé, le non-respect des normes de résistance au vent, ou encore l'accessibilité dangereuse des souffleries par le public. Ces défaillances exposent directement les usagers, en particulier les enfants, à des risques d'accidents graves. Ces constats révèlent une méconnaissance, voire une négligence des règles de sécurité en vigueur par de nombreux exploitants, qu'ils soient privés ou publics. Par ailleurs, l'absence d'un cadre réglementaire spécifique encadrant l'installation, l'exploitation et la maintenance de ces structures favorise des pratiques hétérogènes, parfois dangereuses. Dans ce contexte, il souhaite savoir quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour renforcer la sécurité des structures gonflables ludiques, notamment par l'élaboration d'une réglementation spécifique ; intensifier les contrôles et prévoir des sanctions effectives en cas de non-conformité ; développer des actions de sensibilisation et de formation à destination des exploitants ainsi que des collectivités territoriales ; et enfin, mettre en place une information accessible au grand public, notamment aux familles, sur les risques encourus et les précautions à prendre lors de l'utilisation de ces équipements.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7674

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2025](#), page 5043